

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 13 NOVEMBRE 2017

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **13 novembre 2017 à 20h12 suite à l'assermentation.**

## **SONT PRÉSENTS :**

M. Pascal Théroux, maire  
Mme Nathalie Gamelin, conseillère  
MM. Jean Duhaime, conseiller  
Yves Plante, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller  
Mme Anny Boisjoli, conseillère

M<sup>me</sup> Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière  
M<sup>me</sup> Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe

Assistance : 16 citoyens

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Pascal Théroux, débute la séance suite à la cérémonie d'assermentation.

### **2. Quorum**

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire Pascal Théroux, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h12.

### **17-11-187 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;  
Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

### **17-11-188 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## DÉPÔT

### 5. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – novembre 2017

Conformément à l'article 357 de la *loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, tout élu doit dans les 60 jours de son élection et à chaque année, déposer devant le conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et celui de la municipalité régionale de comté où siège le maire de la municipalité et dans les personnes morales, les sociétés et les entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Les déclarations d'intérêts des élus sont déposées.

## AVIS

### 6. Avis de motion – Règlement numéro 03-2017 relatif à la taxation du cours d'eau Petite Savane

La conseillère Anny Boisjoli, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 03-2017 relatif à la taxation du cours d'eau Petite Savane.

Une copie du projet de règlement est jointe au présent avis de motion et une copie a également été remise à tous les membres du conseil.

## AVIS

### 7. Avis de motion – Règlement numéro 04-2017 relatif à la taxation du cours d'eau Gill

Le conseiller Réjean Gamelin, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 04-2017 relatif à la taxation du cours d'eau Gill.

Une copie du projet de règlement est jointe au présent avis de motion et une copie a également été remise à tous les membres du conseil.

## 17-11-189

### 8. Attribution des responsabilités des membres du conseil pour novembre 2017 à novembre 2018

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE les conseillers suivants soient nommés responsables des dossiers spécifiques à leur nomination afin de représenter la Municipalité de Saint-François-du-Lac aux différents conseils d'administration.

#### **ÂGE D'OR**

Pascal Théroux  
Réjean Gamelin

#### **AGRICULTURE**

Yves Plante

#### **CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Pascal Théroux  
Réjean Gamelin

#### **COMITÉ D'ENTRAIDE DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC (substitut)**

Anny Boisjoli  
Nathalie Gamelin

#### **COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC (substitut)**

Daniel Labbé  
Réjean Gamelin

#### **COMITÉ ZIP DU LAC ST-PIERRE (Zone intervention prioritaire Lac St-Pierre) (substitut)**

Pascal Théroux  
Jean Duhaime

#### **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC**

Jean Duhaime  
Réjean Gamelin  
Nathalie Gamelin

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE  
AU CONSEIL DE LA MRC** Jean Duhaime

**MAISON DES JEUNES DU BAS ST-FRANÇOIS  
(substitut)** Nathalie Gamelin  
Réjean Gamelin

**PLAN D'URGENCE** Pascal Thérooux  
Daniel Labbé  
Yves Plante  
Anny Boisjoli

**POLITIQUE FAMILIALE** Anny Boisjoli  
*(Comité famille & Maison Lien de la famille)*

**RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE DU BAS ST-FRANÇOIS  
(substitut)** Jean Duhaime  
Nathalie Gamelin  
Yves Plante

**RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE  
ST-FRANÇOIS-DU-LAC  
(substitut)** Anny Boisjoli  
Réjean Gamelin  
Jean Duhaime

**RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES DU BAS ST-FRANÇOIS (Substitut)** Pascal Thérooux  
Daniel Labbé

**VOIRIE MUNICIPALE** Daniel Labbé  
Réjean Gamelin

**« VÉLO SUR LA RIVIÈRE » PONTON** Pascal Thérooux  
Nathalie Gamelin

## **COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC**

### **Membres du conseil du CDL :**

Peggy Péloquin, secrétaire  
Jean Duhaime, pro-maire  
Daniel Labbé, conseiller  
Pascal Thérooux, maire  
Martine Meynieu, citoyenne  
Isabelle Lefebvre, citoyenne  
Steve Rouillard, citoyen  
Valérie Lavoie, citoyenne  
Yves Plante, substitut

### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

#### **Membres du conseil :**

Anny Boisjoli, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller

#### **Membres d'office :**

Pascal Thérooux, maire  
Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou  
Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe  
Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et personne-ressource

#### **Citoyens de la municipalité :**

Jacques Chagnon  
Guy Gouin  
Jacques Morvan

QUE les présentes attributions soient confiées pour une période de douze (12) mois  
et prennent effet à compter des présentes;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE les signataires à la Caisse Populaire Desjardins du Bas Saint-François sont les suivants :

Maire : Pascal Thérout  
Pro-maire : Jean Duhaime  
Secrétaire-trésorière : Peggy Péloquin  
Secrétaire-trésorière adjointe : Hélène Latraverse

Pour l'accomplissement de leur mandat, les représentants possèdent tous les pouvoirs dévolus par les Lois municipales et les autres Lois.

**17-11-190**

## **9. Maison des jeunes du Bas Saint-François – Renouvellement du bail pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT qu'un bail a été conclu entre la municipalité et la Maison des jeunes du Bas Saint-François, pour le local situé au 10-A rue du Centre-Communautaire;

CONSIDÉRANT que le bail vient à échéance le 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER le bail pour une période d'un (1) an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 et ce, aux conditions déterminées au bail signé entre les parties pour un montant de 225,00 \$ par mois;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer ledit bail.

**17-11-191**

## **10. Avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales et/ou scolaires**

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière d'une municipalité locale doit préparer dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant la liste des personnes endettées envers la municipalité pour non-paiement des taxes municipales ainsi qu'un état du montant des taxes scolaires dues si un état des arrérages a été remis à temps par le directeur général de la commission scolaire concernée. (a.1022 CM);

CONSIDÉRANT qu'une somme de 55 583,28 \$ en capital, intérêts et pénalités est dû au 13 novembre 2017 sur les biens-fonds imposés pour les exercices 2015 et 2016 et qu'un montant additionnel de 82 336,11 \$ est également à échéance pour l'exercice 2017 par les propriétaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 3 903,18 \$ en capital, intérêts et frais est due au 13 novembre 2017 pour les exercices 2015 à 2017 à la Commission scolaire de la Riveraine par les propriétaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité approuve cet état;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'un avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires soit transmis à toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les exercices financiers 2015 à 2017.

**17-11-192**

## **11. Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2018**

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le conseil municipal de Saint-François-du-Lac tiendra le mardi 19 décembre 2017 à compter de 19h00 au 400, rue Notre-Dame, une séance publique sur l'adoption des prévisions budgétaires 2018 et du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations.

**17-11-193**

## **12. Fermeture du bureau – Période des fêtes et date de la première séance du conseil 2018**

CONSIDÉRANT qu'il sera opportun de fermer les bureaux administratifs du 22 décembre 2017 à compter de midi jusqu'au 07 janvier 2018 inclusivement;

CONSIDÉRANT que les congés payés par le conseil municipal, pour les employés permanents à temps plein, sont aux nombres de 3 jours à Noël et de 2 jours au Nouvel An pour un total de 5 jours;

CONSIDÉRANT que les cinq autres jours ouvrables seront compensés par la banque de temps ou les journées de maladie non écoulées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE les employés écoulent leurs journées de maladie ou leurs heures accumulées pendant la période de fermeture du bureau afin d'avoir la même rémunération que toutes les semaines précédentes;

QUE cette solution est plus avantageuse pour la municipalité, puisque l'ouverture du bureau pendant la période des fêtes, occasionnerait le versement de salaires réguliers en plus des journées de maladie en banque au 31 décembre 2017;

DE FERMER les bureaux administratifs du 22 décembre 2017 à compter de midi jusqu'au 07 janvier 2018 inclusivement;

D'INFORMER les citoyens par le biais du bulletin municipal des dates de fermeture du bureau et de la date de la première séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 15 janvier 2018.

**17-11-194**

## **13. Office de Tourisme de Nicolet-Yamaska – Plan de partenariat 2018**

CONSIDÉRANT que l'Office de Tourisme de Nicolet-Yamaska propose un plan de partenariat pour une période d'un an, soit 2018;

CONSIDÉRANT que le coût pour le plan partenaire 2018 est de 230 \$, le tout plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les publicités relatives au plan partenaire de notre municipalité traitent principalement de l'activité « Vélo sur la Rivière » administrée à même les dépenses du budget ponton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

17-11-195

## **14. Lien maison de la famille – Contribution 2017**

CONSIDÉRANT que le lien maison de la famille demande une contribution financière;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs familles de Saint-François-du-Lac qui fréquentent cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 250,00 \$ à ladite association;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-11-196

## **15. Règlement d'emprunt numéro 02-2017 – Augmentation de la dépense**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 02-2017 décrétant une dépense de 436 118 \$ et un emprunt de 436 118 \$ pour le pavage d'une partie du rang Saint-Jean-Baptiste à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance du 13 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'article 2 du règlement numéro 02-2017 soit remplacé par le suivant :

### **ARTICLE 2**

Le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac est autorisé à dépenser une somme de 494 188 \$ pour les fins du présent règlement.

QUE l'article 3 du règlement numéro 02-2017 soit remplacé par le suivant :

### **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 241 180 \$ sur une période de dix (10) ans et à affecter une somme de 253 008 \$ provenant du fonds général.

17-11-197

## **16. Nomination du vérificateur comptable externe – Exercice financier 2017**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu l'offre de services concernant l'audit de nos états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'offre de services est la suivante :

- Hébert Marsolais Inc. 8 600 \$ taxes en sus

ENCONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE NOMMER la firme Hébert Marsolais Inc. comme vérificateur comptable externe pour notre municipalité;

D’AFFECTER au poste 02-130-00-413 « Vérification » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**17-11-198**

## **17. Commandite pour Opération Nez Rouge 2017**

CONSIDÉRANT qu’Opération Nez Rouge Nicolet-Bécancour, organise l’opération nez rouge dans le Bas Saint-François, en collaboration avec le conseil et le Corps de police des Abénakis;

CONSIDÉRANT qu’il sollicite une commandite pour cet événement;

CONSIDÉRANT que les profits seront partagés entre différents organismes dont entre autre Le Lien Maison de la Famille de Pierreville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 100 \$ à Opération Nez Rouge Nicolet-Bécancour;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**17-11-199**

## **18. Ghislaine Gamelin – Signature du contrat pour l’entretien ménager de l’édifice municipal**

CONSIDÉRANT que la municipalité est un organisme municipal public;

CONSIDÉRANT que l’entretien ménager de l’édifice municipal est donné par l’entremise de représentants autonomes assumant les risques financiers inhérents à leurs opérations;

CONSIDÉRANT que madame Ghislaine Gamelin offre à nouveau ses services comme travailleuse autonome pour un contrat de 2 ans;

CONSIDÉRANT que l’entretien du 1<sup>er</sup> étage est de 70,00 \$ par semaine et que l’entretien de la salle du conseil est de 55,00 \$ par mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’ACCORDER le contrat de l’entretien ménager de l’édifice municipal à madame Ghislaine Gamelin, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 et ce, aux conditions déterminées dans le contrat signé entre les parties;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-495 « Entretien ménager » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

D’AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

**17-11-200**

## **19. Anne Lachapelle – Renouvellement du contrat de l’entretien ménager de la bibliothèque**

CONSIDÉRANT que la municipalité est un organisme municipal public;

CONSIDÉRANT que la municipalité offre à ses contribuables un service de bibliothèque publique, disponible à son édifice situé au 480, rue Notre-Dame à Saint-François-du-Lac;

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac**

CONSIDÉRANT que l'entretien ménager de cet emplacement est donné par l'entremise d'une représentante autonome assumant les risques financiers inhérents à ses opérations;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord pour utiliser les services de madame Anne Lachapelle et qu'il désire renouveler le contrat pour l'entretien ménager de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que l'entretien ménager de la bibliothèque représente un montant à payer de 30,00 \$ par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER le contrat de l'entretien ménager de la bibliothèque, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 et ce, aux conditions déterminées dans le contrat signé entre les parties;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-702-30-527 « Entretien d'immeuble » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

**17-11-201**

### **20. Les Consultants SMI – Paiement final pour la surveillance de chantier relatif au pavage d'une partie du rang Saint-Jean-Baptiste**

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 17-01-23 concernait le mandat octroyé à la firme Les Consultants SMI pour la surveillance des travaux d'une partie du rang Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que le paiement de cette facture a été autorisé par la résolution numéro 17-10-177;

CONSIDÉRANT qu'une facture finale a également été émise avec une différence de montant de 5 233,12 \$ plus les taxes applicables pour des heures supplémentaires concernant la surveillance du chantier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**17-11-202**

### **21. Pavage Drummond Inc. – Paiement pour le pavage d'une partie du rang Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu de Pavage Drummond Inc. le décompte final concernant les travaux de pavage d'une partie du rang Sainte-Anne, et que le montant à payer incluant les taxes applicables est de 151 454,79 \$ (138 298,41 \$ net, après le remboursement de TPS et TVQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;



## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac**

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**17-11-203**

**22. EXP Inc. – Paiement pour les honoraires du pavage d’une partie du rang Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 17-09-166 concernait l’acceptation de la proposition des honoraires d’EXP pour les services de laboratoire;

CONSIDÉRANT que la facture émise est au montant de 767,50 \$ plus les taxes applicables (805,78 \$ net après le remboursement de TPS);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**17-11-204**

**23. Subvention accordée pour l’amélioration du réseau routier 2017-2018 – Demande de paiement**

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux s’élève à 139 104,19 \$ net pour le pavage d’une partie du rang Sainte-Anne;

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux de pavage exécutés sur une partie du rang Sainte-Anne, pour un montant subventionné de 12 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

**17-11-205**

**24. Cession d’une ancienne assiette de chemin connu sous le nom du rang du Haut-de-la-Rivière pour Yvan Courteau et Johanne Dupuis – Acceptation du projet de cession et autorisation de signatures**

CONSIDÉRANT l’adoption en date du 09 mai 2011 du règlement numéro 03-2011 décrétant et ordonnant la fermeture, l’abolition et les conditions de cession de droits, par la municipalité, d’une ancienne assiette de chemin connu sous le nom du rang du Haut-de-la-Rivière et du rang Sainte-Élisabeth – Lots 370 à 464;

CONSIDÉRANT qu’aux termes dudit règlement la cession des parcelles de terre concernées est autorisée;

CONSIDÉRANT que chacun des cessionnaires (ou leurs prédécesseurs) ont depuis longtemps payés les impôts fonciers sur la parcelle de terrain à lui céder aux présentes ainsi que son entretien;

CONSIDÉRANT que le cessionnaire paiera les frais d’honoraires tant de l’arpenteur géomètre que ceux du notaire;

CONSIDÉRANT que le cessionnaire donne quittance à la municipalité de toutes les sommes par lui payées avant ce jour (taxes, entretien, frais, intérêts et autres);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac**

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER le projet de cession d'assiette d'une partie d'un ancien chemin aboli (rang du Haut-de-la-Rivière) traversant la propriété de M. Yvan Courteau et Mme. Johanne Dupuis (Lot 6 089 762) et préparé par Me Louise Péloquin, notaire;

D'AUTORISER monsieur le maire, Pascal Thérout, ou monsieur le pro-maire, Jean Duhaime, et madame Peggy Péloquin, directrice générale et secrétaire-trésorière ou madame Hélène Latraverse, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**17-11-206**

### **25. Demande à la CPTAQ – M. André Hamel**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, est présentée à la Commission du territoire agricole du Québec, par M. André Hamel pour les lots 5 289 654, 5 289 100 et 5 289 917;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à compléter la demande telle que requise en conformité avec la présente recommandation et à la faire parvenir pour étude et approbation à la CPTAQ.

**17-11-207**

### **26. M. André Hamel – Autorisations de servitude de passage sur la rue de la Traverse et pour passer une conduite d'égout sous la rue Nadeau**

CONSIDÉRANT que M. André Hamel demande une autorisation d'une servitude de passage sur la rue de la Traverse;

CONSIDÉRANT que M. André Hamel demande une autorisation pour passer une conduite d'égout sous la rue Nadeau;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut accorder des autorisations, si nécessaire, mais selon certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ÉTABLIR sur l'immeuble appartenant à la municipalité, soit le lot 5 289 917, étant le fonds servant, une servitude ou droit de passage pour l'installation, le maintien et l'entretien d'une conduite d'égout, pour le bénéfice de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 289 099 appartenant à M. André Hamel et de mandater M. Pascal Thérout, maire, ou M. Jean Duhaime, pro-maire, et madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe à signer tout document inhérent à la présente;

D'AUTORISER le passage d'une conduite d'égout sous la rue Nadeau en provenance du lot 5 289 099 appartenant à M. André Hamel et de mandater M. Pascal Thérout, maire, ou M. Jean Duhaime, pro-maire, et madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe à signer tout document inhérent à la présente;

QUE ces autorisations sont accordées selon les conditions suivantes :

- Qu'un représentant de la municipalité soit présent sur les lieux lors de l'exécution des travaux;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

- Le requérant doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile annuellement, et ce, pendant toute la durée de son occupation (montant minimum de 100 000 \$);
- Le requérant s'engage à demeurer responsable de tout dommage aux biens ou aux personnes résultant de son occupation, à prendre fait et cause pour la municipalité et la tenir indemne dans toute réclamation pour de tels dommages.

**17-11-208**

**27. Mandat à Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé – Camping de l'Amitié**

CONSIDÉRANT que la municipalité a intenté une procédure pénale à l'encontre du Camping de l'Amitié;

CONSIDÉRANT la complexité des recours découlant des règlements d'urbanisme, notamment en matière d'application par procédure pénale;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire un procureur spécialisé pour cette cause et que M<sup>e</sup> Denis Beaupré a été recommandé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER M<sup>e</sup> Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé afin d'agir à titre de procureur *ad hoc* dans le dossier du Camping de l'Amitié.

**17-11-209**

**28. Club de l'Âge d'or – Demande de commandite party de Noël**

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'or demande une commandite pour l'organisation de leur party de Noël du 8 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER un don de 40 \$ au Club de l'Âge d'or de Saint-François-du-Lac;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**29. CORRESPONDANCES GÉNÉRALE**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

**30. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

**31. RAPPORT DES COMITÉS**

Madame Anny Boisjoli, conseillère, donne rapport du comité pour la guignolée.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**17-11-210**

## **32. COMPTES À PAYER**

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6567	Accommodeur St-François (Essence)	200.18
6568	Alarme 2200 (Alarme 400 N-D.-1 an et batterie centre comm.)	439.55
6569	Aqua-Data inc. (Inspection bornes-fontaines)	1 711.98
6570	Aquatech (Honoraires professionnels)	4 407.38
6571	Bar Ho Vieux 38 (Buffet élections)	240.00
6572	BPN Environnement (1 toilette 15 juin-15 sept. et 2 du 1 juil.-1 oct.)	1 386.60
6573	Buropro Citation (Ent. photocopieur 3 mois / copies et fournitures)	1 370.37
6574	Éditions Juridiques FD (Fournitures élections)	7 189.97
6575	Emco corporation (Compteur d'eau et asphalte froide)	1 803.10
6576	Entreprises Pierreville Itée (Divers travaux)	13 172.49
6577	Entreprises d'électricité D.A. (Entretien usine et prise 400 N.D.)	694.33
6578	Enviro 5.com (Service camion vacuum nettoyage des puisards)	3 886.16
6579	Équipements Raydan (Location d'équipements)	10.17
6580	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Octobre 2017)	16.00
6581	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Octobre)	210.00
6582	Gamelin Nathalie (Remboursement pour Émile Petit)	70.00
6583	Graffik Art (Cartes d'affaires)	86.23
6584	Groupe Environex (Analyse d'eau usée - Octobre)	246.33
6585	Veolia Water Technologies Canada inc. (Produits usine)	71.46
6586	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - achat livres)	252.36
6587	Micro-Experts (Soutien informatique)	120.72
6588	MRC de Nicolet-Yamaska (Frais cours d'eau)	750.45
6589	Neopost Canada Ltd (Location du compteur postal)	172.29
6590	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	25.52
6591	Plante André (Entretien cours d'eau)	229.95
6592	Plomberie Pierre Vallée & fils inc. (Service plomberie compteur d'eau)	394.36
6593	Promutuel assurance (Remboursement d'incident ponton)	963.65
6594	Régie Incendie Pierreville-St-François-du-Lac (Interv.155 M-V)	840.19
6595	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Novembre 2017)	12 174.13
6596	Techni-Consultant inc. (Appel d'offre ingénieur TECQ)	2 558.19
6597	Techniarp (Service d'arpentage)	3 219.30
6598	Tougas Isabelle (Remboursement pour Laurie Gratton)	65.00

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

6599	Trottier Frédérique (Remboursement pour Édouard Lefebvre)	70.00
6600	Ville de Sorel-Tracy (ouverture de dossier)	40.00
6601	Xylem Canada Compagny (Pièces poste de pompage - Anneau d'usure)	106.58
6602	Piché Paul (Allocation cellulaire - Novembre 2017)	25.00
6603	Régie Incendie Pierreville - St-François (Quote-part novembre 2017)	22 042.00
6604	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part novembre 2017)	13 525.02
6605	GDG Environnement (Mouches noires 4/4 vers.)	20 153.44
<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>		<b>114 940.45</b>

### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

#### CH # FOURNISSEURS

6549	Sintra inc. (Paiement travaux d'une partie du rang Saint-Jean-Baptiste)	483 574.14
6550	Les Services EXP inc. (Honoraires pour rang Saint-Jean-Baptiste)	7 877.52
6551	Consultant SM inc. (Honoraires pour rang Saint-Jean-Baptiste)	9 714.93
6552	Office de tourisme de Nicolet-Yamaska (Souper Grande-Tablée)	180.00
6553	Martech (Panneaux)	544.98
6554	MRC de Nicolet-Yamaska (Entretien de cours d'eau Petite Savane)	2 707.38
6555	Annulé	0.00
6556	Accommodeur St-François (Essence septembre)	288.09
6557	Société canadienne des postes (Timbres Réforme)	1 127.79
6558	Seao-Constructo (Avis Addenda)	13.69
6559	Laurentide re/sources inc. (Récupération matières non visées)	37.85
6560	Pavage 132 (Rapiéçage)	4 886.44
6561	Latraverse Hélène (Remboursement frigo pour usine et fourniture)	330.91
6562	Société canadienne des postes (Timbres avis d'élection)	904.96
6563	D.P.O.C. (Recharges timbres)	919.80
6564	Société canadienne des postes (Avis correction commission révision )	139.12
6565	Petite Caisse renflouement (Fournitures d'élection)	221.71
6566	Sylvie Autotte (Remplacement salaire d'élection dépôt direct)	245.90
6567	Les Serres au jardins de Laura (Entretien des pelouses et plates-bandes)	4 523.79
PPA	Hydro-Québec (Eclairage public - Septembre)	5 732.44
PPA	Croix Bleue Médiavie (Assurance collective - octobre 2017)	1 754.23
PPA	Croix Bleue Médiavie (Assurance collective - Novembre 2017)	1 754.23
PPA	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - octobre 2017)	68.99
PPA	Bell Canada (Téléphones édifices - Octobre 2017)	827.04
PPA	RREMQ-Régime retraite employés municipaux (Cotisation Oct. 2017)	1 285.60
PPA	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - Octobre 2017)	2 094.93

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

PPA Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales - Octobre 2017) 5 193.27

**TOTAL DES CHÈQUES 536 949.73**

## **DÉBOURSÉS OCTOBRE 2017**

Salaires octobre 2017 12 055.87

**TOTAL DES DÉBOURSÉS 12 055.87**

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2017 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

### **33. Période de questions**

➤ Camping de l'Amitié

### **34. Conclusion**

**17-11-211**

### **35. Levée de la séance**

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé  
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h38.

---

*Pascal Théroux*  
*Maire*

---

*Peggy Péloquin*  
*Secrétaire-trésorière*